



Nikiforos Diamandouros réélu Médiateur européen

Communiqué de presse n° 02/2010 - 20/01/2010

Le Parlement européen (PE) a réélu **P. Nikiforos Diamandouros** au poste de Médiateur européen, par 340 voix sur un total de 648 suffrages exprimés. M. Diamandouros a déclaré : «Je suis très reconnaissant pour le soutien que le Parlement européen m'a témoigné et pour ce vote de confiance en faveur de mon travail. Je me réjouis de pouvoir poursuivre mes efforts afin d'accroître la qualité de l'administration de l'UE et de promouvoir une culture de service au sein des institutions européennes, au bénéfice des citoyens européens.»

Les priorités du Médiateur pour les cinq années à venir sont les suivantes :

- Assurer que les citoyens puissent bénéficier pleinement du Traité de Lisbonne et de la Charte des Droits Fondamentaux

Le Médiateur est déterminé à aider les citoyens à utiliser leurs droits de façon optimale, comme le prévoient le Traité de Lisbonne et la Charte des Droits Fondamentaux. Cet objectif concerne spécifiquement le droit à une bonne administration, le droit d'accès aux documents de l'UE, le droit d'engager un dialogue avec les institutions de l'UE et le droit de recourir aux services du Médiateur. Le Médiateur travaillera avec le PE, ainsi qu'avec les médiateurs nationaux et régionaux des États membres, afin d'informer les citoyens de leurs droits.

- Renforcer la «culture de service» aux citoyens au sein de l'administration de l'UE

Avec l'aide du Médiateur, l'administration de l'UE devrait renforcer sa «culture de service» aux citoyens. Elle devrait s'engager à a) une plus grande transparence et au respect des principes de bonne administration ; et b) à informer les citoyens de leur droit de voir leurs affaires être traitées par l'administration de l'UE de façon impartiale, équitablement et dans un délai raisonnable.

- Optimiser l'efficacité du bureau du Médiateur

Le Médiateur est déterminé à poursuivre l'amélioration de ses services en s'efforçant d'atteindre plus rapidement des résultats dans ses enquêtes et en auto-évaluant rigoureusement le traitement des plaintes des citoyens par l'institution. Il souhaite également accroître sa visibilité à l'égard du public par le biais de campagnes d'information ciblées. Par ailleurs, il a l'intention d'intensifier sa coopération avec des organismes, tels qu'Europe Direct, SOLVIT et le Réseau européen des médiateurs, dont le rôle consiste à informer et à résoudre des différends.

Le Médiateur européen est élu par le PE pour un mandat de cinq ans. P. Nikiforos Diamandouros occupe le poste de Médiateur européen depuis le 1^{er} avril 2003. Avant de devenir Médiateur européen, il a été le premier Médiateur de Grèce, de 1998 à 2003.



Pour obtenir de plus amples informations concernant l'élection du Médiateur, veuillez consulter le lien suivant:

<http://www.europarl.europa.eu/electionombudsman/fr/homepage.html>